

17ème législature

Question N° : 231	De M. Bastien Marchive (Ensemble pour la République - Deux-Sèvres)	Question écrite
Ministère interrogé > Armées et anciens combattants		Ministère attributaire > Armées et anciens combattants
Rubrique > défense	Tête d'analyse > Dépenses des soldats français pour acquérir des équipements professionnels	Analyse > Dépenses des soldats français pour acquérir des équipements professionnels.
Question publiée au JO le : 08/10/2024		

Texte de la question

M. Bastien Marchive appelle l'attention de M. le ministre des armées et des anciens combattants sur les dépenses que réalisent personnellement les militaires français afin d'acquérir du matériel professionnel. Ces dépenses, qui s'élevaient, selon un rapport parlementaire de 2020, à 400 euros par an en moyenne, seraient principalement dues à l'insuffisance ou l'inadaptation du matériel fourni par l'armée. Si ce phénomène n'est pas nouveau et tendrait par ailleurs à s'infléchir depuis quelques années, il n'en demeure pas moins problématique, à au moins deux égards. D'une part, il n'apparaît pas normal qu'un équipement professionnel, nécessaire à l'exercice de missions militaires, soit laissé à la charge des soldats, amputant ainsi leur solde. D'autre part, une telle pratique pose des questions de sécurité, rien ne garantissant que les équipements acquis sur le marché civil présentent une qualité suffisante au regard des exigences réglementaires. Il lui demande ainsi quelles mesures sont envisagées afin de mettre fin à cette pratique et d'assurer la fourniture d'un équipement adéquat aux militaires français.